

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 PP 42 Modification de contrat n°4 au marché de travaux 20190000021801 pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON – Lot 1 : installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie / appareils élévateurs.

Monsieur Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2019 PP 16 du 1^{er} au 4 avril 2019, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération et les modalités des travaux pour la construction d'une base instruction du

regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON ;

Vu la délibération n°2019 PP 31 du 8 au 11 juillet 2019, par laquelle le Conseil de Paris autorise le Préfet de police à signer le marché de travaux pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - 1, avenue Guy Môquet 94460 – VALENTON ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel M. le Préfet de police demande l'autorisation de signer la modification de contrat n°4 du marché de travaux pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de la séance du 11 mai 2021, à la passation de cette modification de contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Préfet de police est autorisé à signer la modification de contrat n°4 au marché de travaux pour la construction d'une base instruction du regroupement des services d'instruction pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - 1, avenue Guy Môquet 94460 - VALENTON - Lot 1 : installation de chantier / démolition / curage / gros œuvre / charpente / façade / étanchéité / couverture / menuiserie extérieure / serrurerie / appareils élévateurs.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police, section investissement, exercice 2019 et suivants : chapitre 901, article 1311, compte nature 2313.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO